

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Monsieur BUISSON et Madame FOULON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2201148	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Bernadette Anne Marie M. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 22 avril 2022 prise par le maire de la commune de Seignosse portant délivrance d'un certificat de non-opposition à la déclaration préalable n° DP04029622D0030 de M. Marc P. pour le remplacement de la clôture ouest de sa propriété	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Madame M. Bernadette Anne Marie	SELARL ETCHE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE SEIGNOSSE Monsieur P. Marc	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS Maître WATTINE Dominique Jean (Cour)
02)	DOSSIER N° 2201559	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. et Mme Sylvie C. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 5 mai 2022 pris par le maire de la commune de SOORTS-HOSSEGOR portant refus de prorogation du permis de construire PC04030418D0032 déposé le 13 avril 2018 pour la rénovation et la surélévation d'une maison existante	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C. Sylvie et Richard	FUMERY & AMBRAISSE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR	SELARL ETCHE AVOCATS

09 heures 30

03)

DOSSIER N° 2201834

RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire Monsieur et Madame T. contestent une décision implicite de rejet d'une demande indemnitaire, prise par le Conseil départemental des Landes, le 21 avril 2022. Elle fait suite à une affaire antérieure par laquelle les époux, tous deux assistants familiaux, avaient perdu la garde des enfants qu'ils avaient à charge et avaient contesté cette décision.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame T. Bernadette

SCP THOMAS GACHIE

Madame T. Estelle

SCP THOMAS GACHIE

Monsieur T. Fabien

SCP THOMAS GACHIE

Madame T. Sonia

SCP THOMAS GACHIE

Madame T. Alexandra

SCP THOMAS GACHIE

Défendeur

Monsieur T. Axel

SCP THOMAS GACHIE

DÉPARTEMENT DES LANDES

SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2201732	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	L'association SEPANSO 64 et autres demandent au tribunal administratif d'annuler l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2022 relatif aux mesures conservatoires n° 12 330/2022/003 réglementant l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires exploitée par la société Dragages du Pont de Lescar sur le territoire de Carresse-Cassaber	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION SEPANSO 64 ASSOCIATION SALMO TIERRA- SALVA TIERRA ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE VIE EN BEARN DES GAVES Monsieur C. André Monsieur C. Jacques Madame L. Pierrette Monsieur M. Gilbert Madame S. Marie Marthe	Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SOCIETE DRAGAGES DU PONT DE LESCAR	CABINET COUDRAY
05)	DOSSIER N° 2200571	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Maryline R. et autres demandent l'annulation de l'arrêté du 15 février 2022 du maire de la commune d'Orthez imposant le contrôle du 'passe vaccinal' aux agents exerçant leur fonction à l'Ecole de musique " Les Musicales"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R. Maryline Madame T. Marie-Laurence Monsieur H. Stevan	Maître CHENEAU François Maître CHENEAU François Maître CHENEAU François
Défendeur	COMMUNE D'ORTHEZ	Maître MANDILE Dorothee

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2300933	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Ali A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-03-03.a en date du 3 mars 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A. Ali	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
07)	DOSSIER N° 2300934	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Asya A., épouse A., demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-03-03.a en date du 3 mars 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame A. épouse A. Asya	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 10/02/2025

Le président du tribunal